ARSF
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Ontario

FACTURE

Numéro d'identification de client **(1)**	Secteur **(2)**	Date (mm/jj/aaaa) **(3)**
100502	Régime de retraite	07/23/2020

Renseignements sur le paiement
DESTINATAIRE **(6)**

Régimes de retraite ABC
Att. : Comptes fournisseurs
1, rue NOM, bureau 000
Ville (Province) Code postal

Numéro de la facture **(4)**
CINV-00008337

Renseignements sur la facturation

416-250-7250
1-800-668-0128

Modalités de paiement	Numéro de permis ou d'enregistrement **(7)**	Date d'échéance (mm/jj/aaaa) **(5)**
30 NET	8694	08/22/2020

Nº de ligne	Description	Prix*	Quantité (10)	Montant
1.	Montant minimal de cotisation appliqué aux régimes de retraite d'au plus 78 participants **(8)**	750,00 $	0	0,00 $
2.	Nombre de participants – 1re tranche de 1 à 1 000 **(9)**	11,08 $	1 000	11 080,48 $
3.	Nombre de participants – 1 001 à 6 000 suivants **(9)**	9,78 $	1 263	12 352,14 $
4.	Nombre de participants – 6 001 à 12 000 suivants **(9)**	7,41 $	0	0,00 $
5.	Nombre de participants – 12 001 à 60 000 suivants **(9)**	3,48 $	0	0,00 $
6.	Nombre de participants – 60 001 à 150 000 suivants **(9)**	2,06 $	0	0,00 $
7.	Nombre de participants – 150 001 et plus **(9)**	0,07 $	0	0,00 $
8.	Cotisation pour autres services **(11)**	1 940,88 $	1	1 940,88 $

*Le prix pourra être arrondi à deux décimales. Veuillez consulter le www.fsrao.ca/evaluation pour obtenir plus de renseignements sur l'évaluation.

Montant dû (CAD) **(15)**

25 373,50 $

ARSF
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Ontario

Régimes de retraite ABC
Att. : Comptes fournisseurs
1, rue NOM, bureau 000
Ville (Province) Code postal

Avis de remise (12)

Numéro d'identification de client
100502
Numéro de la facture
CINV-00008337
Date d'échéance (mm/jj/aaaa)
08/22/2020
Montant dû (CAD)
25 373,50 $
Montant remis (CAD)
$

Veuillez détacher cette section et la retourner avec votre paiement. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de **l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (13)** (voir ci-dessous).

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers **(14)**
C.P. 9572, SUCC A
Toronto (Ontario) M5W 2K3

Options de paiement : Veuillez vous reporter au verso. **Des intérêts seront imposés sur tous les comptes en souffrance.**

Numéro de référence

1. Numéro d'identification du client (aux fins de référence)
2. Secteur des régimes de retraite
3. Date de facturation
4. Numéro de facturation
5. Date d'échéance
6. Destinataire
7. Numéro d'enregistrement du régime de retraite
8. Cotisation minimale (le cas échéant)
9. Cotisation marginale par participant au régime (pour plus de détails, voir la question 8 de la foire aux questions sur le secteur des régimes de retraite)
10. Nombre de participants au dossier
11. La cotisation pour les autres services comprend la part des frais et dépenses d'un organisme réglementé engagés par le ministère des Finances et qui ont servi à préparer l'ARSF à assumer ses fonctions de réglementation ainsi qu'à assurer le fonctionnement du Tribunal des services financiers. Les coûts de ces services, tels qu'évalués, valent pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. L'évaluation du coût des autres services comprend aussi un redressement définitif pour les coûts de la CSFO relatif à la période de cotisation de 2019 (soit du 1er avril 2018 au 7 juin 2019). Cette évaluation est établie à partir des états financiers vérifiés pour la période concernée. Le solde a été calculé puis attribué aux secteurs conformément à la réglementation de la CSFO (Règlement de l'Ontario 11/01 pris en vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*).
12. Avis de remise à remettre avec le paiement
13. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de l'ARSF
14. Adresse de remise du paiement
15. Montant total à payer à la date d'échéance